

## Drôles de drones..

Disposant déjà de 490 drones, les forces de l'ordre françaises en posséderont plus du double, le ministère de l'Intérieur ayant prévu d'acheter 565 « micro-drones du quotidien » et 66 «drones de capacité nationale». Rivolier et Milton-Innovation, deux entreprises françaises, sont choisies pour ce marché.

Mais la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) a sanctionné le ministère ,en janvier dernier, pour l'utilisation illicite de drones équipés de caméras.

«Elle demande au ministère de cesser tout vol de drone jusqu'à ce qu'un cadre normatif autorise ce traitement de données personnelles».

L'article 22 de la loi Sécurité globale devrait apporter ce cadre juridique. «Le texte prévoit d'autoriser les services de l'État concourant à la sécurité intérieure et à la défense nationale et les forces de sécurité civile à filmer par voie aérienne pour des finalités précises, en fixant les garanties qui assurent le respect des libertés publiques», dit la proposition de loi examinée ce mercredi au Sénat.

Le premier fournisseur, Rivolier, est spécialisé dans les armes de chasse, les LBD et les menottes. Il avait été choisi fin 2019 pour livrer 180 lanceurs de balles de défense au ministère.

«Le grand scoop, c'est la rencontre du drone de surveillance avec un vendeur d'armes. À quand des drones équipés de grenades lacrymo? Des drones armés de lanceurs de balles de défense? Voire des drones armés à balles réelles?...

Le second fournisseur, Milton-Innovation, n'est pas un constructeur de drones mais un distributeur, d'appareils de la marque chinoise DJI. Or, ces drones se trouvent sur liste noire aux États-Unis, soupçonnés d'avoir une faille permettant de collecter des données personnelles. Ceux-ci équipent déjà la police parisienne.

Plusieurs concurrents ont adressé une lettre au ministère en mai 2020 : les critères requis ne pouvaient conduire qu'à l'achat de drones chinois.

«Malgré nos demandes, les questions de cybersécurité et de souveraineté nationale ou européenne n'ont pas été prises en compte».

source : MediaPart